

Monsieur DAUX, chargé de la Commission "Environnement" informe l'Assemblée que le Parc de Génobois d'une surface de 9000 m², après avoir subi un premier aménagement en 1978 qui se résuma en un engazonnement, n'a toujours pas été planté.

Afin de rendre ce lieu plus agréable et attrayant, il conviendrait donc d'y effectuer des plantations.

Suite à la consultation réalisée auprès de 6 entreprises concernant la plantation du Parc de Génobois, la commission environnement du 6 Octobre 1980, après vérification des offres, a déclaré l'entreprise FOUCHECOURT 54360 BLAINVILLE-SUR-L'EAU moins disante pour un montant de 46 597 F 09, pour la réalisation d'une première tranche de plantations.

Monsieur DAUX demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise FOUCHECOURT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- autorise le Maire à signer avec l'entreprise FOUCHECOURT un marché d'un montant de 46 597 F 09, concernant la première tranche de plantation du Parc de Génobois.
- la somme nécessaire à cette réalisation est inscrite au budget primitif 1980.